

# Réponse à la Consultation sur la législation de l'Union européenne (UE) relative à la migration légale des ressortissants de pays tiers

## La pénurie de personnes suffisamment qualifiées dans le secteur social, médico-social et sanitaire

Des facteurs démographiques, économiques et sociaux génèrent des besoins croissants en termes d'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie, de vulnérabilité et/ ou d'exclusion.

Le secteur social, médico-social et sanitaire doit faire face à cet enjeu en adaptant et renforçant ses moyens humains.

Or, ce secteur est aujourd'hui insuffisamment attractif en raison de salaires bas, d'horaires atypiques, de conditions de travail souvent difficiles, impliquant parfois des contraintes physiques et d'une insuffisante reconnaissance du travail accompli, pourtant important pour la société et sa cohésion. En partie pour les mêmes raisons, il connaît des problèmes de fidélisation du personnel.

La main d'œuvre nationale est peu attirée par ce type d'emplois. Les femmes y sont très fortement représentées (entre 2/3 et 3/4 des employés selon les activités).

Dans ces conditions, l'intégration professionnelle des migrants légaux, issus de pays tiers, pourrait constituer une opportunité à condition que des exigences en matière de qualifications et compétences soient respectées.

En l'état actuel, les textes mettent l'accent sur l'accueil de la main d'œuvre hautement qualifiée alors que des besoins de main d'œuvre d'un autre type émergent. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'accompagnement au quotidien des personnes vulnérables, qui repose sur des qualifications et des compétences diverses permettant d'assurer la qualité de l'accompagnement.

## Transférabilité des qualifications

Pour faciliter l'entrée et l'insertion professionnelle des travailleurs migrants réguliers, la question de la transférabilité des qualifications (de niveau intermédiaire) se pose.

Cette question est déjà complexe à résoudre au regard des échanges de main d'œuvre intra-communautaire et est exacerbée lorsqu'il s'agit d'accueil de travailleurs de pays tiers.

Ainsi, la reconnaissance d'équivalences de diplômes et titres, totale ou même partielle, devrait être facilitée.

En outre, la validation des compétences acquises devrait être facilitée par des processus et des actions de formation complémentaires. Il s'agirait évidemment de formations en langue du pays d'accueil, mais

aussi de tenir compte des compétences et connaissances pratiques déjà acquises dans le pays d'origine. Il serait nécessaire de mettre à jour ou adapter les connaissances acquises pendant la formation professionnelle dans le pays d'origine plutôt que de laisser, par exemple, un infirmier certifié travailler en tant qu'aide-soignant au motif que sa certification n'est pas issue d'un pays européen.

## La possibilité de travailler pendant que la procédure est en cours

Une des grandes difficultés qui se posent en matière d'accueil de migrants (légaux comme illégaux) est l'interdiction d'exercer une activité professionnelle pendant le délai d'instruction (qui peut être très long) de leur demande de titre de séjour et de travail.

La situation dans laquelle les migrants se trouvent pendant cette période est une occasion manquée d'insertion dans notre société et peut alimenter une image négative de nature à favoriser des arguments populistes.

Cette situation peut conduire à ce que cette main d'œuvre disponible mais n'ayant pas le droit de travailler soit exploitée dans le cadre du travail dissimulé, la privant de droits sociaux, l'exposant à des risques supplémentaires de discrimination et de non prise en compte des droits de l'Homme et ayant des effets négatifs sur les comptes sociaux.

En outre, leur situation précaire les empêche de participer pleinement à la société dans laquelle ils devraient s'intégrer.

## Un traitement spécifique par le service public de l'emploi

Les migrants sont confrontés à un accompagnement standardisé, non adapté à leurs spécificités qui constitue dans les faits un obstacle à leur accès à l'emploi. Ceci, alors qu'ils ont des besoins spécifiques notamment en ce qui concerne la reconnaissance de leurs qualifications et compétences. L'exemple suivant nous a été remonté, en ce qui concerne un électricien qui s'est vu refuser, par Pôle emploi, la prise en compte de sa qualification soudanaise d'électricien au motif que les normes françaises n'étaient pas les mêmes. Au lieu de se voir proposer une formation complémentaire pour adapter ses compétences, l'intéressé s'est vu considéré comme travailleur non qualifié.

**Ces réponses sont l'expression d'associations françaises s'occupant de l'accueil de migrants qu'ils soient réguliers ou non et d'associations prestataires de services employant des migrants légaux.**

Option chosen for publishing: Anonymously - you consent to us publishing any information in your completed form – apart from your name / the name of your organisation and your email

Nous vous prions de consulter également les documents suivants :

PESSIS III, 21. 03. 2017: "Common Declaration on the Contribution of Social Services to Europe" - [https://docs.wixstatic.com/ugd/9f45fc\\_74b713fa8a4a4025bbe3cb16a632eedd.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/9f45fc_74b713fa8a4a4025bbe3cb16a632eedd.pdf)

Social Services Europe, 2012: "Job Creation Potential in the Health and Social Service Sector – 5 Million New Jobs Before 2017!" - [https://docs.wixstatic.com/ugd/9f45fc\\_76764fddbde345bab1bd411658210744.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/9f45fc_76764fddbde345bab1bd411658210744.pdf)

Unifaf, 2012: "Enquête Emploi 2012 : principaux résultats et enseignements" - [http://www.unifaf.fr/attached\\_file/componentId/kmelia149/attachmentId/44942e90-56d9-4515-af22-b1e4b4e8fe00/lang/fr/name/synthese\\_ENQUETE\\_EMPLOI\\_BAT\\_WEB%20\(2\).pdf](http://www.unifaf.fr/attached_file/componentId/kmelia149/attachmentId/44942e90-56d9-4515-af22-b1e4b4e8fe00/lang/fr/name/synthese_ENQUETE_EMPLOI_BAT_WEB%20(2).pdf)

Nb : enquête en cours d'actualisation (consulter le site Internet <http://www.unifaf.fr/sommaire.jsp?currentNodId=508> )

Janis Blackburn, 2015: "Initial research on in-work poverty in the social service provision sector: for EASPD" - [http://easpd.eu/sites/default/files/sites/default/files/final\\_eohr\\_research\\_working\\_poor.pdf](http://easpd.eu/sites/default/files/sites/default/files/final_eohr_research_working_poor.pdf)

Jane Lethbridge, 2015: "Care in the 21st century – expanding the social care workforce for people with disabilities" -

[http://easpd.eu/sites/default/files/sites/default/files/final\\_eohr\\_research\\_care\\_in\\_the\\_21st\\_century.pdf](http://easpd.eu/sites/default/files/sites/default/files/final_eohr_research_care_in_the_21st_century.pdf)